



Extrait du registre des délibérations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PÉRIGORD-LIMOUSIN

2022-3-17

Commune de communes  
PÉRIGORD-LIMOUSIN  
024-242400752-20220512-2022\_3\_17\_2-DE  
Recu le 18/05/2022  
Publié le 18/05/2022  
Département de la  
DORDOGNE

Arrondissement de  
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :  
Chalais

Date de la convocation et  
envoi de la note de  
synthèse :  
02/05/2022

Nombre de membres :  
En exercice : 38  
Présents : 35  
Pouvoirs : 1

**Etaient présent(e)s**

**Mesdames** : BOSREDON CURNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, ESCLAVARD Anne-Sophie, FAUCHER Danielle, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick,

**Messieurs** : AUGEIX Michel, BANCHIERI Philippe, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, CURNARIE Pascal, DESSOLAS Frédéric, DUTHEIL Frédéric, DOBBELS Michel, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SAERENS Grégory, SEDAN Francis, VAURIAC Bernard

**Absents et excusés et procurations** : THOMAS Michel (absent et a donné pouvoir à Danielle FAUCHER), COUTURIER Pierre-Yves, GARNAUDIE Didier,

Madame Annick MAURUSSANE est désignée secrétaire de séance

**Convention relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) conclue avec la Région Nouvelle Aquitaine-avenant**

La convention relative à la mise en œuvre du SRDEII signée entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté de communes Périgord-Limousin arrive à échéance le 1er juillet 2022.

L'objet de la présente délibération porte sur une prolongation de la durée de validité de cette convention jusqu'au 31 décembre 2023, ceci afin d'éviter de se retrouver dans une période de vide juridique sans période de validité de la convention actuelle.

Aucune autre modalité n'est modifiée au sein de cette convention.

Cette convention SRDEII a pour finalité de :

- Mettre en œuvre sur le territoire de la communauté de communes Périgord-Limousin le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) Nouvelle-Aquitaine,
- Engager un partenariat privilégié en matière de développement économique et d'accueil d'entreprises entre la communauté de communes Périgord-Limousin et la Région Nouvelle Aquitaine,
- Arrêter le dispositif des aides aux entreprises mis en place par la communauté de communes Périgord-Limousin,
- Garantir la complémentarité des interventions économiques de la communauté de communes Périgord-Limousin avec celles de la Région,

Le Président certifie exécutoire le  
présent acte compte tenu de sa  
publication et de sa transmission en  
Sous-Préfecture

Le Président  
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 13 mai 2022  
Le Président,

Michel AUGEIX



## AR Prefecture

024-242400752-20220512-2022\_3\_17\_2-DE  
Reçu le 18/05/2022  
Publié le 18/05/2022

Le prochain Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation et d'aides aux entreprises (SRDEII) sera adopté lors de la plénière du Conseil Régional du 20 juin 2022. Suivra l'arrêté préfectoral d'approbation qui le rendra opposable à l'ensemble des collectivités et intercommunalités accompagné du nouveau règlement d'intervention de la Région Nouvelle Aquitaine s'agissant des aides aux entreprises qui sera adopté au plus tard au cours du mois de décembre 2022.

Afin d'éviter tout vide juridique et ainsi permettre toutes interventions économiques de la Communauté de communes Périgord-Limousin au titre des articles L1511-2, L1511-7 et L1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé d'accepter les modalités de l'avenant SRDEII transmis en pièce annexe du rapport du conseil.

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **VALIDE le contenu de l'avenant n°2 SRDEII transmis en annexe à contractualiser entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté de communes Périgord-Limousin**
- **AUTORISE son Président à signer l'avenant.**

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en  
Sous-Préfecture

Le Président  
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 13 mai 2022  
Le Président,

Michel AUGEIX

